



CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

HABITAT ET HUMANISME PYRENEES ADOUR

3 Rue Duplaa

64 000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025



CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

HABITAT ET HUMANISME PYRENEES ADOUR
3 rue Duplaa

64 000 PAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HABITAT et HUMANISME PYRENEES ADOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels des points « REGLES ET METHODES COMPTABLES ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le suivi et l'évaluation des subventions de fonctionnement ;
- La justification des montants des fonds dédiés portés au compte de résultat au cours de l'exercice 2025 (note « Tableau de suivi des fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels) ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

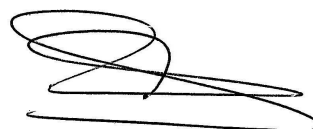
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 02 juin 2026



CABINET PERES SARL
Commissaire aux comptes
Représenté par
Monsieur Eric LAGRILLE



Comptes Annuels

31/12/2025



Sommaire

Bilan Actif v1

Bilan Passif v1

Compte de résultat v1

Compte de résultat suite v1

11.1-Immobilisations

11.2-Amortissements

12-Provisions inscrites au bilan

13.1-Variation des fonds propres

14.1-Etat des créances et des dettes

14.3-Charges à payer

14.4-Charges et produits constatés d'avance

16-Legs donations assurances-vie

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours Autres Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Immobilisations financières Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres				
TOTAL I	79 333		79 333	58 209
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Créances Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance				
TOTAL II	824 462	7 411	817 052	937 659
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	903 796	7 411	896 385	995 868



BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	293 203	369 995
Excédent ou déficit de l'exercice	17 530	(76 792)
Situation nette (sous total)	310 733	293 203
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	310 733	293 203
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	237 221	272 221
Fonds dédiés	142 445	193 428
TOTAL II	379 666	465 649
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 883	6 177
TOTAL III	5 883	6 177
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	28 758	11 169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 486	111 336
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	102 951	70 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 709	7 532
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15 200	30 000
TOTAL IV	200 103	230 839
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	896 385	995 868

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 385	2 160
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	470 926	393 126
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	521 136	360 421
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	127 519	126 475
Mécénats	174 574	206 436
Legs, donations et assurances-vie	23 100	3 466
Contributions financières	29 428	29 802
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	294	12 789
Utilisations des fonds dédiés	98 734	232 692
Autres produits	4 016	
TOTAL I	1 452 114	1 367 366
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	815 702	765 734
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 765	12 868
Salaires et traitements	392 427	330 887
Charges sociales	181 968	145 864
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 411	
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	12 750	198 911
Autres charges	15 178	3 316
TOTAL II	1 442 200	1 457 580
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9 913	(90 214)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9 131	15 439
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		2 167
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	9 131	17 606
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 650	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 650	
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 481	17 606

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	17 394	(72 608)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	137	59
Sur opérations en capital		30
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	137	89
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 271
Sur opérations en capital		1
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		4 273
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	137	(4 184)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 461 381	1 385 061
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 443 850	1 461 853
EXCEDENT OU DEFICIT	17 530	(76 792)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	298 733	251 012
TOTAL	298 733	251 012
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	(298 733)	(251 012)
TOTAL	(298 733)	(251 012)

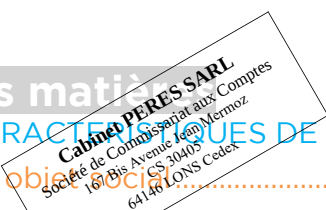


ANNEXE COMPTES ANNUELS 2025



Table des matières

A - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2025	2
1. Rappel objet social	2
2. Nature et périmètre des activités sociales réalisées	2
B - REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
1. Changements de méthode	3
2. Faits marquants de l'exercice 2025	3
3. Notes sur les postes du bilan au 31 12 2025	3
3.1. Immobilisations incorporelles	3
3.2. Immobilisations corporelles	3
3.3. Immobilisations financières	3
3.4. Créances	4
3.5. Valeurs mobilières de placement, instruments de trésorerie et disponibilités	4
3.6. Fonds propres	4
3.7. Provisions 2025	4
3.8. Fonds dédiés	4
3.9. Dettes financières	5
4. Notes sur les postes du compte de résultat 2025	5
4.1. Comptabilisation des dons et legs	5
4.2. Résultat financier	5
4.3. Résultat exceptionnel	5
5. Autres informations	5
5.1. Contributions volontaires en nature	5
5.2. Informations relatives aux entreprises solidaires	5
5.3. Loi sur le volontariat associatif	6
5.4. Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce	6
5.5. Post-clôture	6
5.6. Valorisation du mécénat de compétence	6
5.7. Provenance des ressources collectées auprès du public	6



A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2025

1. Rappel objet social

Association Habitat et Humanisme Pyrénées-Adour (HHPA), créée en 2006, expression du Mouvement Habitat et Humanisme (Mouvement HH) sur 3 départements du Sud-Ouest (40, 64 et 65), a pour mission de favoriser l'insertion par le logement de personnes défavorisées ainsi que l'accompagnement de personnes en situation de fragilité. Elle représente les différentes branches du Mouvement HH (Logement, Urgence, Soins, .) sur le territoire.

HHPA mène des actions de proximité grâce à l'engagement des bénévoles (122 à fin 2025 ayant déclaré des heures pour un équivalent de 9,9 ETP), des salariés en Mécénat de Compétence (1,2 ETP en 2025), et des salariés (12 salariés représentant 10,7 ETP au 31 12 2025), avec les interventions d'entités du Mouvement HH, enfin avec le soutien précieux de partenaires publics et privés locaux. HHPA détient des agréments préfectoraux : intermédiation locative et gestion sociale locative, ingénierie sociale et financière. Membre de la Fédération Habitat et Humanisme, HHPA est reconnue d'utilité publique.

2. Nature et périmètre des activités sociales réalisées

HHPA propose des logements adaptés (à loyers très modérés, performants) en diffus ou en collectif. Au 31 12 2025, le parc de logements gérés est de 140 et il continuera de croître dans les 5 prochaines années.

Avec des logements mobilisés (54 à fin 2025) auprès de propriétaires solidaires et de bailleurs sociaux, la plupart gérés en location / sous location.

Avec des logements produits (86 à fin 2025) par la Foncière d'Habitat et Humanisme (FHH) souvent en collectif (résidence intergénérationnelle, pension de famille), la plupart gérés en bail direct.

HHPA assure avec Habitat et Humanisme Gestion tout ou partie de la gestion locative (adaptée, technique et comptable).

HHPA accompagne les bénéficiaires de ses actions soit dans le cadre de dispositifs publics conventionnés (Etat, Conseils Départementaux), soit par ses propres moyens.

B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2025.

Par ailleurs nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement ANC Numéro 2022-06 publié au JO NUMERO 0303 du 30 décembre 2023.

Ce règlement ANC Numéro 2022-06 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 01 Janvier 2025, avec anticipation possible à compter de sa date de publication au Journal Officiel, supprime la technique du transfert de charges et donne une nouvelle définition du résultat exceptionnel

I.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06, ainsi que le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



1. Changements de méthode

Il n'y a eu aucun changement de méthode en 2025.

2. Faits marquants de l'exercice 2025

Une année 2025 marquée par :

- l'ouverture de deux résidences sociales à Tarbes (35 logements)
- des mouvements de personnels, la création du poste de directeur de l'association, l'accueil de 2 personnes en mécénat de compétence sur les ressources humaines et financières
- une bonne tenue des ressources financières et la maîtrise des charges
- le suivi de travaux sur des projets en cours, la poursuite de l'étude de nouvelles opportunités
- la création de l'Agence Immobilière Sociale HH Gestion sud-ouest.

Le résultat 2025 se solde par un excédent (17K€).

3. Notes sur les postes du bilan au 31 12 2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. Immobilisations incorporelles

Aucune immobilisation incorporelle constatée

3.2. Immobilisations corporelles

Aucune immobilisation corporelle constatée

3.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les cessions sont comptabilisées suivant la méthode du « premier entré / premier sorti ».

3.3.1. Participations

L'association détient des participations dans les structures suivantes :

Nom	Montant
-----	---------

Foncière Habitat et Humanisme (FHH)	51 300 €
Divers	3 114 €
TOTAL	54 414 €

La Foncière Habitat Humanisme, société en commandite par actions, produit des logements conventionnés (essentiellement Anah très social ou Plai), la plupart en collectif, et qu'elle met à disposition des associations du Mouvement HH pour leur permettre de répondre à leurs missions décrites ci-dessus.

3.4. Créances

Les créances concernent essentiellement les recettes locatives. En 2025, un suivi et une analyse complète des impayés a conduit à constater d'une part des créances douteuses ayant amené à constituer une provision (7410,50 €) et d'autre part des créances irrécouvrables ayant amené à constater une perte (12 154,30 €).

3.5. Valeurs mobilières de placement, instruments de trésorerie et disponibilités

La valeur brute de ces actifs est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les placements d'HHPA, résultant d'excédents de trésorerie, sont constitués exclusivement de livrets associatifs et comptes à terme.

3.6. Fonds propres

Ils sont constitués du report à nouveau et de l'excédent de l'exercice. La variation annuelle provient de l'affectation du résultat de l'année n-1.

3.7. Provisions 2025

Les charges qui peuvent résulter des litiges ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être quantifié de manière raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'estimation des risques au cas par cas.

Les provisions pour risques et charges au 31/12/2025 s'élèvent à 13 293,50€ et se décomposent de la manière suivante :

- Provision IDR : 5 883€
- Provision sur créances (impayés locatifs) : 7 410,50€

La provision d'indemnités de départ à la retraite est calculée suivant la convention PACT-ARIM, un départ en retraite à 64 ans.

3.8. Fonds dédiés

Cf. TABLEAU 1 - VARIATION DES FONDS DEDIES 2025

Ces ressources ont un caractère exceptionnel et aléatoire. Elles émanent de soutiens (personnes donatrices, divers mécènes, fondations, ...). Elles sont pour la plupart fléchées sur des projets immobiliers et/ou l'aide au développement d'HHPA. Des mouvements ont donc été réalisés en 2025 (nouvelles ressources, reprises existant). Les fonds dédiés ont vocation à être utilisés rapidement par HHPA en respectant la

volonté des donateurs.

3.9. Dettes financières

Néant

3.9.1. Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas redevable des impôts commerciaux, hormis l'impôt sur les sociétés sur les revenus de son patrimoine (dividendes sur donations d'usufruit temporaire, loyers sur immeubles reçus en donation et destinés à être cédés, produits des placements, produits financiers sur placement de la trésorerie disponible). L'association ne perçoit actuellement pratiquement pas de revenus imposables. Corrélativement, elle est assujettie à la taxe sur les salaires mais bénéficie d'un abattement forfaitaire associative.

Pour 2025, la taxe sur les salaires représente 9 681 €.

3.9.2. Engagements hors bilan

Néant

4. Notes sur les postes du compte de résultat 2025

4.1. Comptabilisation des dons et legs

Les dons, les revenus issus de l'épargne solidaire et des donations temporaires d'usufruit, les sommes perçues dans le cadre de mécénats sont des produits d'exploitation.

4.2. Résultat financier

Non significatif, issu des intérêts des placements bancaires.

4.3. Résultat exceptionnel

Non significatif

5. Autres informations

5.1. Contributions volontaires en nature

Le temps passé par les bénévoles en 2025 correspond à 9,96 personnes en équivalent temps-plein.

Sa valorisation, au taux horaire du SMIC brut chargé (coef 1,57) correspond à un montant de charges équivalentes de 298 K€.

5.2. Informations relatives aux entreprises solidaires

Dans le respect des conditions prévues à l'article L.443-3-1 du Code du Travail, sur les entreprises solidaires, relatives à la politique de rémunération de l'association,

nous vous informons que :

- La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 12 salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, le plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance (SMIC)
- Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, le plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée ci-dessus (SMIC).

5.3. Loi sur le volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles est nul en 2025.

5.4. Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 400 € TTC et concerne exclusivement le contrôle des comptes sociaux (mission légale).

5.5. Post-clôture

Néant

5.6. Valorisation du mécénat de compétence

Deux entreprises (Total Energies et Crédit Coopératif) ont mis à disposition d'HHPA 2 salariés représentant 1,2 ETP.

En outre la valorisation du mécénat de compétence La Poste en 2024 n'ayant pu être saisie dans le logiciel de comptabilité SAGE ainsi que dans le logiciel de saisie des dons CARMEN (La Poste a transmis l'attestation de valorisation après clôture), a été enregistré sur l'exercice 2025.

La valorisation du mécénat de compétence en 2025 est de 121 307 €.

5.7. Provenance des ressources collectées auprès du public

Le compte de résultat par origine et destination N/N-1 (ANC 2018.06 art.432-2) ainsi que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public N/N-1 (ANC 2018.06 art.432-17) est établi par la Fédération du Mouvement au niveau des comptes combinés.

Immobilisations

HH64 - Pyrénées-Adour



Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Donations temporaires d'usufruit			
Brevets, licences et autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	32 964		23 146
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	25 245		2 095
TOTAL immobilisations financières :	58 209		25 241
TOTAL GÉNÉRAL	58 209		25 241

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Brevets, licences et autres immo incorp				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Biens reçus par legs ou don° pour être cédé				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		1 650	54 460	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		2 467	24 873	
TOTAL immobilisations financières :		4 117	79 333	
TOTAL GÉNÉRAL		4 117	79 333	

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/25 au 31/12/25

HH64 - Pyrénées-Adour

Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Prov. pour charges sur legs ou donations Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	6 177	294	6 471	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	6 177	294	6 471	

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		1 650	1 650	
		7 411		
		7 411		7 411
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		16 471	1 650	7 411

TOTAL GÉNÉRAL	6 177	16 765	8 121	7 411
----------------------	--------------	---------------	--------------	--------------



TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	369 995					76 792		293 203
Excédent ou déficit de l'exercice	(76 792)	76 792	76 792	17 530	17 530			17 530
Dotations consommables								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées								
TOTAL	293 203	76 792	76 792	17 530	17 530	76 792		310 733

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex



État des Créances et Dettes

HH64 - Pyrénées-Adour

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres créances immobilisées TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT Usagers - Clients Personnel et charges sociales à récupérer État et autres collectivités publiques Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés Débiteurs divers TOTAL de l'actif circulant :	 34 333 27 708 27 183 89 224	 26 923 27 708 27 183 81 813	 7 411 7 411

TOTAL GÉNÉRAL

89 224

81 813

7 411

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers Dettes et comptes rattachés TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés Usagers avances reçues Dettes relatives au personnel État et autres collectivités publiques Conf., Fédération, Asso. & organ. appar Autres dettes TOTAL :	51 486 88 579 14 371 1 709 156 145	51 486 88 579 14 371 1 709 156 145		

TOTAL GÉNÉRAL

156 145

156 145



Charges à Payer

HH64 - Pyrénées-Adour

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Intérêts courus d'emprunts Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	19 759 59 683
TOTAL	79 442

Charges et Produits Constatés d'Avance

HH64 - Pyrénées-Adour

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	554	15 200
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	554	15 200

Cabinet PERES SARL
Cité de Commissariat aux Comptes
18 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Cabinet FERRERES SARL
 Agence de Commissaires aux Comptes
 16 rue Louis Avenue Jean Monnet
 64140 LONS Cedex

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits «Legs ou donations» définie à l'article 213-9	23 100
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	35 000
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	58 100

TABLEAU 1 - VARIATION FONDS DEDIES

HABITAT ET HUMANISME PYRENEES ADOUR 2025

FINANCEUR	AFFECTATION					DATE DE NOTIFICATION	DATE BUTOIR Si spécifié	DATE DE PERCEPTION DES FONDS	ACTION ET PROJET FINANCE	Territoire	BILAN 01/01/2025	COMPTE DE RESULTAT		BILAN 31/12/2025
	ACCES AU LOGEMENT	ACCOMPAGNEMENT	MAISONS-RELAIS	LIEUX DE VIE D'URGENCE	FONCTIONNEMENT							DOTATIONS 2025	REPRISES 2025	
FD - Bernard DEVERT		x				31/12/2017		31/12/2017	Aide à l'accompagnement - Fonds Social B. DEVERT	HHPA	11 129,30		247,87	10 881,43
Acteurs d'humanité	x					31/12/2017		31/12/2017	Projet 65	Bigorre	14 000,00			14 000,00
Fondation Jurt	x					07/09/2018		07/09/2018	Projet 65	Bigorre	12 000,00			12 000,00
Venus Management	x					08/01/2018		16/02/2018	Projet immobilier	Bigorre	40 000,00			40 000,00
St Gobain	x	x				31/12/2021		31/12/2021	Ste Odile	Béarn	10 000,00			10 000,00
Donation Mme Jurt	x	x	x	x	x	01/01/2022		08/09/2022	Projets et coordination 65	Bigorre	235 771,00		35 000,00	200 771,00
AXA					x	31/12/2022		31/12/2022	Ste Odile	Béarn	25 000,00			25 000,00
Fondation Renault					x	31/12/2022		31/12/2022	Ste Odile	Béarn	5 000,00			5 000,00
TRUFFAUT	x					31/12/2022		08/01/2023	Jardin PdF RiG Tarbes	Bigorre	2 195,00		2 195,00	-
Fondation Petites Pierre	x					26/09/2023		26/09/2023	Projet réno Maison FHH Tarnos	Côte Basque / Landes	8 276,00			8 276,00
Donation Franck vente immo	x	x	x	x	x	31/12/2023		31/12/2023	Projet Bigorre Dix de cœur	Bigorre	36 450,00			36 450,00
Acteurs d'humanité					x	31/12/2024		31/12/2024	Projet HHPA	HHPA	4 537,08			4 537,08
Don De Vals	x	x	x		x	31/05/2024		31/05/2024	PDF RiG 65	Bigorre	14 484,46		14 484,46	-
Fondation BNP			x			21/06/2024		21/06/2024	PDF RiG 65	Bigorre	46 806,59		46 806,59	-
STE GO SANTE			x			16/12/2025		16/12/2025	Ste Odile	Béarn	0,00	8 000,00		8 000,00
Energy menuiserie	x					24/10/2025		24/10/2025	Dix de Cœur Tarbes	Bigorre	0,00	3 750,00		3 750,00
Activ Elec	x					26/09/2025		26/09/2025	Dix de Cœur Tarbes	Bigorre	0,00	1000,00		1 000,00
TOTAL											465 649,43	12 750,00	98 733,92	379 665,51